



PPR Education nationale

Par bathwoman

Bonjour,

Arrivant en fin de droits à CLD dans quelques mois, j'aimerais bénéficier d'une PPR (période de préparation au reclassement) afin de préparer des concours. Je suis prof des écoles et veux me reconverter dans l'administratif suite à un burn-out.

La RH de l'académie me dit que ce n'est pas possible, que les reclassements profs-administratifs ne se font plus (car beaucoup d'échec avec des profs qui ne voulaient pas travailler ou avaient une mauvaise posture dans leur administration d'accueil).

Il me semblait pourtant que la PPR était un droit.

De plus, même si l'éducation nationale n'a pas de postes administratifs à proposer, n'y a-t-il pas obligation de chercher dans les autres versants de la fonction publique (notamment la territoriale)?

Merci pour vos retours car je vois l'échéance approcher et je ne peux pas me permettre de me retrouver sans revenus en cas de dispo d'office.

Par kang74

Bonjour

Après avis du conseil médical, l'administration doit chercher à vous reclasser si vous êtes considéré comme inapte à votre poste .

Pendant cette période, elle vous fera des propositions en rapport avec le besoins .

Elle peut à l'occasion vous proposer des formations , mais c'est souvent des périodes d'observation, de mise en situation dans un poste .

Etant dans la FPE cela veut dire aussi être prêt à déménager .

Par de là, il est vrai que même si vous acceptez cette PPR, elle n'aboutisse pas sur un reclassement pour autant, du moins dans les conditions que vous souhaiteriez .

Par bathwoman

Bonjour kang74,

Je ne comprends déjà pas qui va prononcer l'incapacité aux fonctions. J'ai vu un médecin expert en février pour prolonger le CLD. Je suis convoquée à la médecine du travail de l'inspection le 4 avril mais la RH du rectorat me dit que c'est un médecin expert qui doit stipuler l'incapacité.

D'autre part, aucune proposition ne me sera faite. On me dit juste que c'est soit reprise 50 %, soit CFP même si les dates sont passées, soit dispo d'office, soit démission.

Cette PPR me permettrait de me former et de postuler par moi-même l'année prochaine car je me doute qu'on ne me proposera rien.